

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GAP - 0501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/07/2025 - B2025/003191 - 2001 B 00161 - 438 838 872 - A.P.V.



CERFRANCE

A F G A

COMPTES ANNUELS

Exercice du : 01/07/2023

au : 30/06/2024

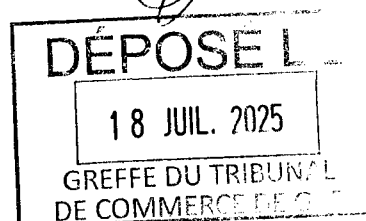
SARL APV

LA CANTONNIÈRE

05110 MONETIER ALLEMONT

N°: 05125

*Certifié conforme
à l'original*



RJ



Tél: 0492516447

Email: gap@afga.cerfrance.fr

CERFRANCE AFGA 3, rue Ivan WILHELM Zone MICROPOLIS 05000 GAP



SOMMAIRE

- **Bilan Actif**
- **Bilan Passif**
- **Compte de Résultat Charges**
- **Compte de Résultat Produits**
- **Soldes Intermédiaires de Gestion**
- **Balance Générale**
- **Liasse Fiscale**



BILAN ACTIF

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

ACTIF	Valeurs au 30/06/24			Valeurs au 30/06/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	161 337,81		161 337,81	200 761,69
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 767,42		10 767,42	3 084,74
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	172 105,23		172 105,23	203 846,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	172 105,23		172 105,23	203 846,43
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PASSIF	Valeurs au 30/06/24	Valeurs au 30/06/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 7 630,00)	7 630,00	7 630,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	763,00	763,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	120 348,83	120 716,04
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-210,80	-367,21
SITUATION NETTE	128 531,03	128 741,83
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	128 531,03	128 741,83
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (I)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	43 574,20	74 976,60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		128,00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	43 574,20	75 104,60
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	172 105,23	203 846,43
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	43 574,20	75 104,60
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		



COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/07/23 au 30/06/24		Exercice N-1 01/07/22 au 30/06/23
	Achats	Var. Stocks	
Charges d'exploitation (I)			
Achats de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes *			4 245,51
Impôts, taxes et versements assimilés			141,00
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			4 386,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (2)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			
Participation des salariés aux résultats (V)			
Impôt sur les bénéfices (VI)			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			4 386,51
BÉNÉFICE (3)			
TOTAL GÉNÉRAL			4 386,51
* Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (2) Dont intérêts concernant les entreprises liées (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de			

COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/07/23 au 30/06/24	Exercice N-1 01/07/22 au 30/06/23
Produits d'exploitation (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	0,25	0,30
Sous-total B	0,25	0,30
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	0,25	0,30
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)	3 263,52	4 019,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 263,52	4 019,00
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	128,00	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	128,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	3 391,77	4 019,30
PERTE (3)	210,80	367,21
TOTAL GÉNÉRAL	3 602,57	4 386,51
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de	128,00	

*Certifié conforme
le gérant*

[Signature]

S.A.R.L. « APV »

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital social de 7630 Euros
Siège social : Domaine de Baptiston
05110 MONETIER ALLEMONT**

R.C.S GAP B 438.838.872.

**PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre
Le 18 Août, à seize heures,

L'associé unique de la Société « APV », Société à Responsabilité Limitée présent audit siège,

Monsieur Vincent PHILIP, associé unique et gérant,
Titulaire de 763 parts, numérotées de 1 à 763 inclus, ci 763 parts

Total égal au nombre de parts représentatives du capital social, soit 763 parts

L'associé unique a pris connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Les accusés de réception des lettres de convocation,
- Les rapports de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30/06/2024
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire.
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

L'associé unique a défini l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30/06/2024
- Examen et approbation, s'il y a lieu, de ces comptes et de ce rapport,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Résolutions particulières,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

L'associé unique après lecture du rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30/06/2024, approuve les comptes dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 30/06/2023.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions de la gérance, d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2024, décide d'employer ce déficit s'élevant à 210.80 euros, de la manière suivante

- 5 % à la réserve légale :
- Report à nouveau :
- Réserve ordinaire : 210.80 €
- Distribution de :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique après lecture du rapport de la gérance, rappelle qu'il n'y a plus de convention visée à l'article L 223-19 du code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE LA GERANCE

L'associé unique n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice 2023/2024.

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer l'ensemble des formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant associé unique.

M.PHILIP Vincent

